

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES
RISQUES

LA CERLANGUE
Saint-Jean d'Abbetot



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)	ZONES À URBANISER (AU)
☐ UA – Zone urbaine de centralité	☐ AUB – Zone à urbaniser de forte densité
☐ UB – Zone urbaine de forte densité	☐ AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
☐ UC – Zone urbaine de moyenne densité	☐ AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
☐ UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre	☐ AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
☐ UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle	☐ AUG – Zone à urbaniser d'équipement
☐ UE – Zone urbaine d'équipement touristique de faible densité / hameau	☐ AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
☐ UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire	☐ AUJ – Zone à urbaniser d'activité économique
☐ UG – Zone urbaine d'équipement	☐ ZAU – Zone à urbaniser à long terme
☐ UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire	ZONES AGRICOLES (A)
☐ UJ – Zone urbaine de jardins familiaux	☐ A – Zone agricole stricte
☐ UL – Zone urbaine littorale	☐ AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
☐ UP – Zone urbaine d'équipement péninsulaire	☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*
☐ US – Zone urbaine d'équipement de santé	ZONES NATURELLES (N)
☐ UT – Zone urbaine d'équipement touristique	☐ N – Zone naturelle stricte
☐ UY – Zone urbaine d'activité économique	☐ NA – Zone naturelle aménagée
☐ UZ – Zone urbaine sans règlement	☐ NC – Zone naturelle de carrière
	☐ NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
	☐ NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
	☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/) Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE (/) Nc (camping) / Nn (hébergement inséable) / Ng (équipement N) (jardins familiaux) / Ni (loisir / sport) / Ns (santé) / No (tourisme) / Ny (activité économique)

RISQUES NATURELS	RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS
☐ PPRI DE LA LÉZARDE	☐ Cavité souterraine*
☐ Débordement de cours d'eau	☐ Éboulement de falaise
☐ Ruissellement	☐ Recul du trait de côte
☐ Remontée de nappe	
☐ Zone d'érosion	RISQUE LIÉ AU RUISSellement (HORS PPRI)
☐ PPRI DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINT-ADRESSE	☐ Ruissellement
☐ Gonfreville-l'Orcher	
☐ Sainte-Adresse	PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTAT
☐ PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE	☐ Au moins 0,5 m
☐ PPRL du Havre à Tancarville	☐ Inférieur à 0,5 m
☐ Zone à réglementation spécifique	☐ Zone de danger
RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)	
☐ Saint-Jouin-Bruneval	

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUI.
* Des ouvrages entre le front cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

RISQUES TECHNOLOGIQUES	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
☐ PPRT DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs
☐ Zone industrial-portuaire	☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux
☐ CIM d'Antifer	
ICPE SOUMISES À AUTORISATION	TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)	☐ Effets létaux significatifs (E)
☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)	☐ Premiers effets létaux (D)
☐ Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)	☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
☐ Zel – Zone des effets irréversibles (E)	
☐ SUCRE Océane	☐ Effets pyrotechniques (Z1)
☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)	☐ Effets pyrotechniques (Z2)
☐ Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)	☐ Effets pyrotechniques (Z3)
☐ ZF – Zone forçataire (A/B/C/D)	☐ Effets pyrotechniques (Z4)
	☐ Effets pyrotechniques (Z5)